

Image not found or type unknown



Repartition achat maison droit immobilier

Par **margo**, le **11/01/2009** à **10:56**

Bonjour rnrnNous avons acheté il ya a 11 mois, avec mon ami une maison en commun, ne sommes ni pacsés ni mariés. Lors de la signature chez le notaire nous avons acheté à 50 / 50 rnavons mis le même apport de 10000 eur chacun, aujourd'hui concernant le remboursement mensuel de nos échéances crédit je rembourse 70% et lui 30% comment régulariser et mentionner cette répartition légalement ? devons nous faire une demande auprès du notaire? quel coût ?? merci de vos conseils

Par **Tisuisse**, le **11/01/2009** à **13:31**

Bonjour,rnrnVotre acte notarié fait mention du crédit ou non ? S'il fait mention du crédit, porte-t-il une info sur le % de remboursement de chacun ? S'il ne fait pas mention de cette info, ou aucune mention d'un crédit quelconque, vous avez chacun 50 % de propriété.rnrnPour toute modification, voyez votre notaire.